

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2012

DCM N° 12-07-14

Objet : Aide au démarrage des associations sportives pour la saison 2012/2013.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années, les associations sportives messines et plus particulièrement celles engagées sur le haut niveau, soulèvent le problème du versement tardif des subventions et des incidences négatives sur leur trésorerie. En effet, le fonctionnement des clubs en saison sportive allant de septembre à juin est en décalage avec le calendrier budgétaire de la Ville.

Afin de soutenir au mieux les clubs, la Ville avait apporté un début de réponse en réservant sur l'enveloppe destinée à financer les clubs, une somme répartie et attribuée courant septembre sous forme d'aide au démarrage au bénéfice de 4 ou 5 clubs de haut niveau afin de leur permettre de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison sportive. De plus, la Ville a, depuis cette année, présenté le financement des clubs au Conseil Municipal du mois de décembre précédent simultanément au vote de son budget primitif afin d'anticiper au maximum le versement des subventions.

Au-delà de cette première amélioration, il est proposé de mettre en place un véritable système d'aide au démarrage de la saison. Ce dispositif permettra d'élargir le cercle des bénéficiaires. Il concerne les clubs, engagés dans les divers championnats et/ou percevant une subvention annuelle de 15 000€. Il consistera à mieux répartir le financement apporté par la Ville, en votant dès le mois de juin, 25 % du montant annuel de la subvention de fonctionnement. Cette nouvelle mesure va permettre aux clubs de faire face aux premières dépenses de la saison sportive liées notamment à leurs engagements dans différentes compétitions. Le montant de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2012-2013 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé au plus tard par le Conseil Municipal en janvier 2013. Une répartition beaucoup plus efficace sera ainsi opérée constituant un soutien nécessaire pour conforter les finances des associations sportives messines. La Ville souhaite par la mise en place de cette initiative, envoyer un signal fort en direction des clubs et ainsi marquer sa volonté de les accompagner de manière concrète et efficace. Elle sera alors la seule collectivité à faire preuve d'une réelle réactivité face aux difficultés de gestion que connaissent beaucoup de clubs sportifs.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 24 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2012-2013 représentant pour chaque club, 25 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2012. Le montant total des subventions versées s'élève à 339 350 € dont la répartition figure dans la motion. Le versement de ces subventions interviendra début septembre.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la demande émise par les clubs sportifs pour obtenir un soutien financier efficace de la Ville de Metz

CONSIDERANT que le dispositif présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 339 350 € :

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	2 000 €
- Association Sport Metz Ecole Club de Tennis	3 750 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	15 000 €
- ASPTT Tennis	8 750 €
- ASPTT Metz Omnisport (au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	15 000 €
- Athlétisme Metz Métropole	21 150 €
- Club d'Echecs Metz Fischer	5 750 €
- Club Omnisport de Bellecroix	4 000 €

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (au titre de l'Ecole des Sports)	9 875 €
- Entente Sportive Messine	2 875 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	5 000 €
- Hockey Club de Metz	17 000 €
- Kayak Club de Metz	6 050 €
- Metz Basket Club	15 000 €
- Metz Handball	110 750 €
- Metz Tennis de Table	25 000 €
- Metz Triathlon	6 625 €
- Renaissance Sportive de Magny	10 000 €
- Rugby Club de Metz	20 500 €
- Société de Natation de Metz	4 375 €
- Société des Régates Messines	9 900 €
- Sport de Glace	5 000 €
- Union Lorraine de Plantières	3 250 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	12 750 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Le versement de ces subventions interviendra à partir du 1^{er} Septembre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 19

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE